

## **SICAV PLUS**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

#### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.115.548, un actif net de D : 1.112.134 et un bénéfice de la période de D : 41.256.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2022

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>			
	4	888 143	755 929
Actions et droits rattachés		39	37
Obligations et valeurs assimilées		888 104	755 892
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		227 402	195 092
Placements monétaires	5	227 402	195 092
<b>Créances d'exploitation</b>		3	3
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 115 548</b>	<b>951 024</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	2 359	2 333
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	1 055	1 718
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 414</b>	<b>4 051</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	1 075 342	915 083
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 792	31 890
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 112 134</b>	<b>946 973</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 115 548</b>	<b>951 024</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Année 2020</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	10 598	39 430	10 998	58 060
Revenus des actions		-	3	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 598	39 427	10 998	58 060
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	1 177	8 102	2 099	7 777
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		11 775	47 532	13 097	65 837
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(2 775)	(10 511)	(2 745)	(14 468)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		9 000	37 021	10 352	51 369
<b>Autres charges</b>	12	(381)	(1 434)	(382)	(1 861)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(50)	(200)	(50)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		8 569	35 387	9 920	49 308
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		544	1 405	(14 291)	(17 418)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		9 114	36 792	(4 371)	31 890
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(544)	(1 405)	14 291	17 418
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		546	3 945	(7 634)	(5 361)
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		1 545	1 924	9 127	12 958
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		10 660	41 256	11 413	56 905

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	10 660	41 256	11 413	56 905
Résultat d'exploitation	8 569	35 387	9 920	49 308
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	546	3 945	(7 634)	(5 361)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 545	1 924	9 127	12 958
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	19 573	123 906	(525 653)	(918 153)
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	64 418	684 659	25 132	102 760
- Régularisation des sommes non distribuables	2 562	25 176	1 069	4 091
- Régularisation des sommes distribuables	2 032	9 707	868	1 657
<b>Rachats</b>				
- Capital	(46 109)	(566 477)	(516 033)	(968 531)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 842)	(20 857)	(21 530)	(39 056)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 488)	(8 302)	(15 159)	(19 075)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>30 233</b>	<b>165 162</b>	<b>(514 241)</b>	<b>(861 249)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	1 081 901	946 973	1 461 214	1 808 221
En fin de période	1 112 134	1 112 134	946 973	946 973
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	16 575	14 944	23 304	29 688
En fin de période	16 874	16 874	14 944	14 944
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>65,908</b>	<b>65,908</b>	<b>63,368</b>	<b>63,368</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,97%</b>	<b>4,01%</b>	<b>1,06%</b>	<b>4,04%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2021

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021, à D : 888.143 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2021</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>27</b>	<b>39</b>	<b>0,00%</b>
TPR	9	27	39	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>841 072</b>	<b>888 104</b>	<b>79,86%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>193 334</b>	<b>201 158</b>	<b>18,09%</b>
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	60 000	62 007	5,58%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 145	0,91%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	20 000	21 115	1,90%
BTE 2010 B	600	27 000	27 367	2,46%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	5 103	5 470	0,49%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	14 400	14 912	1,34%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	31 831	34 700	3,12%
UIB 2011/1 TR B	500	25 000	25 442	2,29%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>542 338</b>	<b>580 417</b>	<b>52,19%</b>
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 484	9,04%
BTA 11/02/2022 6%	45	42 638	46 868	4,21%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	142 741	12,83%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 368	9,02%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 489	5,17%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	132 467	11,91%
<b>Emprunt National</b>		<b>105 400</b>	<b>106 529</b>	<b>9,58%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2021 CA TF	11 000	105 400	106 529	9,58%
<b>Total</b>		<b>841 099</b>	<b>888 143</b>	<b>79,86%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>79,61%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 227.402, contre D : 195.092 au 31.12.2020, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>226 459</b>	<b>227 402</b>	<b>20,45%</b>
Amen bank pasteur		226 459	227 402	20,45%
<b>Total général</b>		<b>226 459</b>	<b>227 402</b>	<b>20,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>20,38%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à D : 2.359, contre D : 2.333 au 31.12.2020 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Montant HT	2 332	2 307
TVA	443	438
<b>Total TTC</b>	<b>2 775</b>	<b>2 745</b>
Retenue à la source	416	412
<b>Net à payer</b>	<b>2 359</b>	<b>2 333</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à D : 1.054, contre D : 1.718 au 31.12.2020, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	94	82
Retenues à la source à payer	416	412
TCL	14	11
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	330	1 014
Contribution sociale de solidarité	200	200
Achats titres à décaisser	-	
<b>Total</b>	<b>1 055</b>	<b>1 718</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	915 083
Nombre de titres	14 944
Nombre d'actionnaires	421

### Souscriptions réalisées

Montant	684 659
Nombre de titres émis	11 181
Nombre d'actionnaires nouveaux	421

### Rachats effectués

Montant	(566 477)
Nombre de titres rachetés	(9 251)
Nombre d'actionnaires sortants	(58)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1 924
Régularisation des sommes non distribuables	201
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	31 890
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	4 118

### Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2021.

### Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.598, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021, contre D : 10.998 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b><u>Revenus des actions</u></b>				
- Dividendes	-	3	-	-
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	3 106	14 202	4 798	23 479
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	7 492	25 225	6 199	34 580
<b>TOTAL</b>	<b>10 598</b>	<b>39 430</b>	<b>10 998</b>	<b>58 060</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021 à D : 1.177, contre D : 2.099 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2021 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des dépôts à vue	949	3 017	737	4 226
Intérêts des BTCT	228	5 085	1 362	3 551
<b>TOTAL</b>	<b>1 177</b>	<b>8 102</b>	<b>2 099</b>	<b>7 777</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 2.775, contre D : 2.745 sur la même période de l'exercice 2020, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2021.

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Commission de gestion	2 775	10 511	2 745	14 468
<b>TOTAL</b>	<b>2 775</b>	<b>10 511</b>	<b>2 745</b>	<b>14 468</b>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 381, contre D : 382 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
Redevance CMF	278	1 051	275	1 447
TCL	33	123	50	190
Autres	71	260	57	224
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>1 434</b>	<b>382</b>	<b>1 861</b>

**Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

**Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.